

# COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001050-208

DATE : 26 août 2020

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.**

---

**CHNEOUR ZALMAN CHICHEPORTICHE BEN TELLIS**  
Demandeur

c.

**RSH TRAVEL INC. (d.b.a. Cheapoair)**  
Défenderesse

---

## JUGEMENT

(sur la demande de désistement de l'action collective)

---

- [1] **CONSIDÉRANT** la « *Application for Permission to Discontinue the Putative Class Action* » (14 août 2020) et les allégations à son soutien;
- [2] **CONSIDÉRANT** la déclaration sous serment de Yasmin Wallani, Senior Manager of Operations de RSH Travel Inc., et les annexes A et B à son soutien;
- [3] **CONSIDÉRANT** que le demandeur admet que les critères de l'article 575 C.p.c. ne sont pas satisfaits;
- [4] **CONSIDÉRANT** les représentations des parties et le consentement de RSH Travel Inc. au désistement de l'instance envers elle, sans frais;
- [5] **CONSIDÉRANT** l'engagement de l'avocat du demandeur de publier une copie du jugement à intervenir quant au désistement en fonction des conclusions du présent jugement;

[6] **CONSIDÉRANT** qu'il est approprié d'autoriser le désistement sans frais du recours;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[7] **ACCUEILLE** la *Demande pour autorisation de se désister de la demande en autorisation d'exercer une action collective* (14 août 2020);

[8] **AUTORISE** le demandeur à produire au dossier un désistement du recours envers RSH Travel Inc. dans les 10 jours du présent jugement;

[9] **ORDONNE** au demandeur de publier le présent jugement comme suit :

- a) au Registre des actions collectives de la Cour supérieure;
- b) sur le site Internet des avocats du demandeur [www.lpclex.com/cheapoair](http://www.lpclex.com/cheapoair), pour une durée de six mois à compter du présent jugement;

[10] **LE TOUT**, sans frais.

  
CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

M<sup>e</sup> Joey Zukran  
LPC AVOCAT INC.  
Avocat du demandeur

M<sup>e</sup> Anne Merminod  
M<sup>e</sup> Alexander L. De Zordo  
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.  
Avocats de la défenderesse